



# Politique de conformité pénale et anticorruption

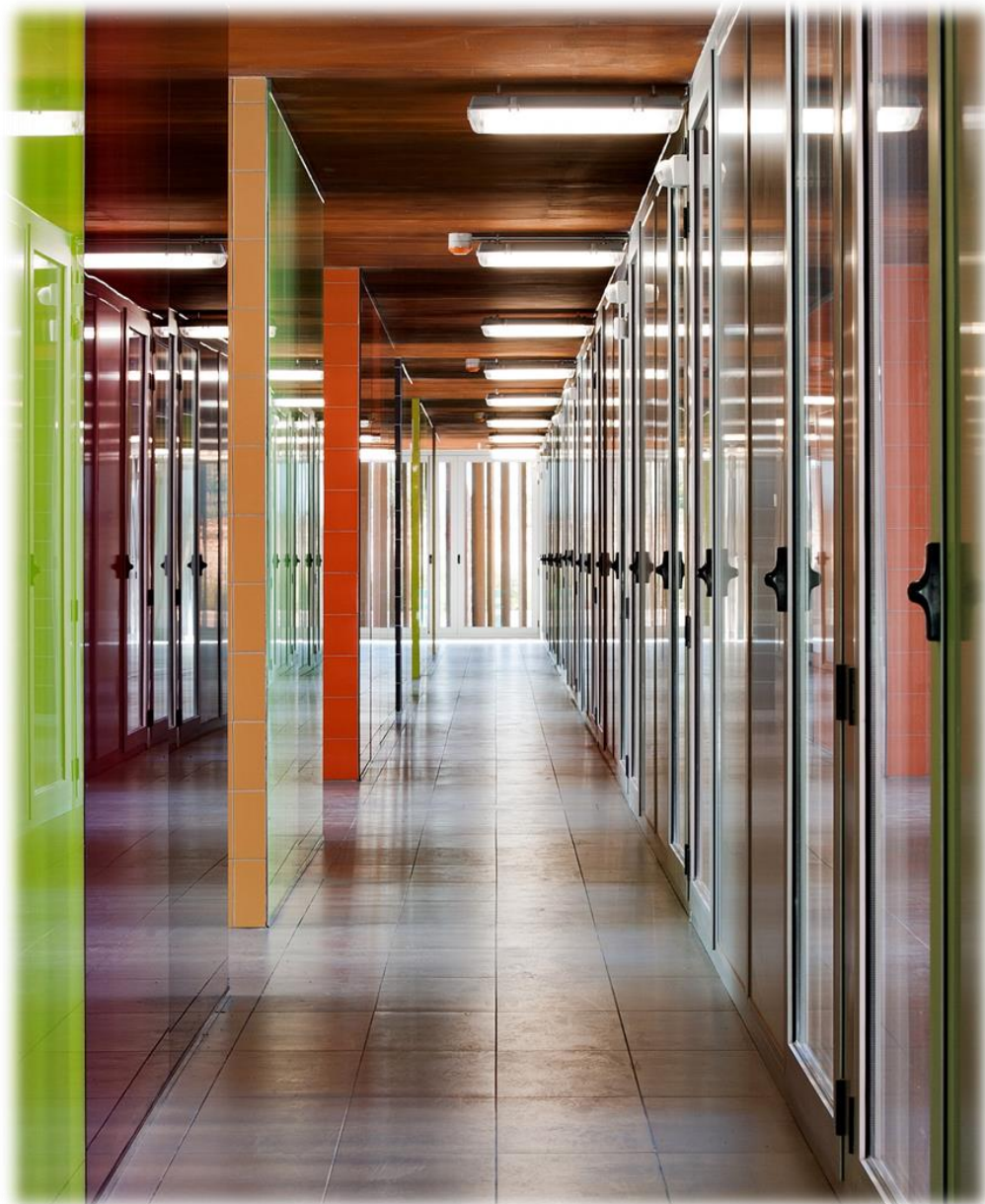
**LiC**

www.lic-sl.com

**LEVANTINA INGENIERÍA Y CONSTRUCCIÓN (LIC)**, entreprise du BTP au niveau international, dédiée à l'exécution et la maintenance de grandes infrastructures de génie civil et de travaux singuliers du bâtiment, consciente de l'importance de l'éthique d'entreprise comme facteur différenciateur et soucieuse de consolider sa réputation, a établi cette politique de conformité pénale et anticorruption qui l'identifie comme une entreprise responsable et engagée dans sa mission.

L'organe de gouvernance a pris soin d'assurer que cette politique est bien comprise, implantée et maintenue à tous les niveaux de l'organisation et communiquée à tous les groupes d'intérêt.

Dans le but de parvenir à cet objectif, l'organe de gouvernance de LIC déclare son engagement et sa responsabilité pour l'implantation et le maintien d'un système de gestion de prévention des délits pénaux basé sur la norme UNE-19601:2017 et d'un système de gestion anticorruption basé sur la norme ISO-37001:2017, les deux visant à adopter et obtenir les actions suivantes :



## ACTIONS

Promouvoir l'augmentation de la culture de la conformité chez LIC.

Encourager chaque membre du personnel de LIC à bien comprendre et intérioriser qu'il est responsable de préserver l'intégrité et la bonne réputation de l'entreprise, à travers le respect rigoureux des lois, en particulier la législation anticorruption et pénale applicable à la prise des décisions correctes dans chaque cas, en interdisant expressément les commissions illicites et autres délits de corruption.

Promouvoir l'identification, l'évaluation et la surveillance des risques pénaux qui pourraient surgir dans notre entreprise, afin de les prévenir ou les minimiser, à travers des objectifs, actions et procédures adéquats en vue d'accomplir les exigences engagées par LIC.

L'organe de gouvernance nomme et dote d'autorité l'organe de conformité conformément aux principes d'indépendance, d'absence de conflit d'intérêts et de suffisance de ressources afin d'en garantir l'efficacité. L'organe de conformité est chargé de superviser, surveiller et contrôler la bonne implantation du système de conformité pénale et anticorruption aux différents niveaux de l'organisation

Établir l'obligation pour le personnel de LIC d'informer sur les incidents ou les indices qui pourraient compromettre l'accomplissement des engagements contractés ou aller à l'encontre du système de conformité pénale et anticorruption, en garantissant que l'informateur ne fera l'objet d'aucun type de représailles.

Appliquer un régime disciplinaire basé sur les principes d'adéquation et de proportionnalité pour punir les comportements contraires à l'éthique ou à la conduite professionnelle que LIC attend de tous son personnel ou impliquant un non-respect de cette politique, des lois ou des normes internes applicables à tout moment.

L'organe de gouvernance invite et encourage l'ensemble de son personnel, à tous les niveaux, à observer et respecter cette politique de conformité pénale et anticorruption afin d'atteindre les objectifs qui en découlent.

ESPAGNE

ALGÉRIE

ARMÉNIE

**LIC**

[www.lic-sl.com](http://www.lic-sl.com)